

**Assemblée des délégués du SEPE
du 22 octobre 2025**

LIEU	: Ecole de Charmoille
DEBUT DE L'ASSEMBLEE	: 18h30
PRESIDENTE	: Mme Valérie BOURQUARD VOISARD, Fontenais
SECRETAIRE	: Mme Marie-Françoise MAITRE
DELEGUES PRESENTS	: Mme Agnès SAVARY, Alle
	: MM. Paul CHOULAT, La Baroche
	Stéphane VOISARD, Cornol
	Léo BEURET, Courgenay
	Denis GATHERAT, Courtedoux
	Laurent PILLOUD, en remplacement de
	Sylvain QUIQUEREZ, Grandfontaine
	Johan NICOULIN, Haute-Ajoie
	Philippe EGGERTSWYLER, en remplacement de
	Xavier BRUNNER, Porrentruy

Ordre du jour :

- 1. Accueil**
- 2. PV n° 37 du 20 août 2025 à Grandfontaine**
- 3. Rapport du président de la commission**
- 4. Prendre connaissance et approuver le budget 2026**
 - a) Budget de fonctionnement**
 - b) Budget d'investissement**
- 5. Divers**

1. Accueil

La Présidente Mme Valérie Bourquard Voisard salue les participants et remercie la commune de Charmoille de son accueil.

Elle indique qu'elle est présidente de l'assemblée et participe aux commissions du SEPE depuis plus de deux ans. Durant cette période, elle a pu constater et souhaite relever la grande valeur du travail de la commission et des exploitants de la Step. Nous disposons d'une installation d'un excellent niveau, qui permet de maintenir et d'améliorer la qualité de l'eau à Porrentruy et en Ajoie pour l'ensemble de la population.

2. Procès-verbal No 37 de l'assemblée du 20 août à Grandfontaine

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec les remerciements d'usage à sa rédactrice.

3. Rapport du Président de la commission

La présidente de l'assemblée donne la parole à M. Michel Rotunno, président de la commission, pour la présentation de son rapport :

.....

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les délégués et membres de la commission du SEPE,

Commission et sous-commission d'exploitation

La commission d'exploitation du SEPE s'est réunie à deux reprises depuis la dernière assemblée des délégués du 26 mars 2025, la sous-commission d'exploitation s'est réunie à une reprise.

Personnel de la STEP

Comme mentionné lors de la dernière assemblée des délégués, un nouvel employé engagé à 50% a été nommé. Il s'agit de Monsieur Romain Piquerez de St-Ursanne. Il a débuté son activité le 15 juillet 2025.

Fonctionnement de la STEP et des réseaux intercommunaux

L'Office de l'Environnement transmet régulièrement les résultats d'analyses sur le fonctionnement de la STEP. Les résultats sont bons, malgré, comme d'habitude, des charges hydrauliques élevées dues à la présence d'eaux claires parasites et d'eaux pluviales.

Travaux en cours

Décanteur primaire – Extraction des boues et réhabilitation du béton

Les travaux des deux opérations sont terminés. L'ensemble du système d'extraction des boues fonctionne normalement et à satisfaction des exploitants.

Pour l'aspect financier de ces deux opérations, les décomptes finaux ne sont pas encore finalisés. Cependant, nous pouvons vous donner une projection finale des opérations.

Opération	Crédit voté	Projection financière
Extraction des boues	245'000	278'000
Rénovation murs béton	152'000	120'000

Réfection des toitures de quatre bâtiments de la STEP

La commission d'exploitation du SEPE dans sa séance du 20 août 2025 a adjugé à l'entreprise Thierry Vallat la réfection de la toiture de trois bâtiments et l'entreprise Schorderet réalisera la réfection de la toiture du quatrième bâtiment. Le montant global de ces réfections se monte à environ CHF 90'000.- (TTC).

Travaux de sécurisation du site de la STEP

Les travaux n'ont pas encore débuté. Pour des raisons d'économie, l'ensemble de ces travaux est géré par les exploitants de la STEP. Les travaux sur le décanteur primaire ont passablement occupé les exploitants, ce qui explique le retard pris sur cette opération. La fin des travaux sur le bassin primaire permettra aux exploitants de se concentrer sur la mise en œuvre de la sécurisation du site de la STEP.

Fonctionnement de la STEP

Analyses

L'Office de l'Environnement transmet les résultats d'analyses périodiquement et ceux-ci sont bons comme mentionné précédemment. La qualité du travail des exploitants est souvent relevée par les responsables de l'Office de l'Environnement.

Traitement des micropolluants

Depuis plusieurs mois, des problèmes sont apparus sur le traitement des micropolluants. Des appareils sont défectueux et malheureusement il y a peu de retours des entreprises qui ont fourni les appareils. Après une insistance auprès de ces entreprises, les problèmes ont été résolus ces derniers jours.

Déversement du BEP de la STEP

Une étude a été réalisée par le bureau RWB sous mandat du SEPE selon les exigences de l'office de l'environnement. Dès 2020, des mesures en continu de paramètres physico-chimiques ont été effectuées dans l'Allaine à l'aval de la STEP. Les résultats montrent des rejets d'ammonium relativement élevés dans l'Allaine lors d'orage.

Afin de réduire la charge d'ammonium rejetée dans l'Allaine, la construction d'un nouveau bassin d'eaux pluviales de 1'000 à 1'500 m³ devra être construite sur le site de la STEP.

Une offre sera demandée à un bureau de la place pour une étude préliminaire sur la faisabilité de construire un nouveau bassin sur le site de la STEP.

Budget 2026

Comme mentionné lors de la dernière assemblée des délégués du 2 juillet 2025, le budget 2026 qui vous sera présenté dans le point suivant est en augmentation.

Les éléments et rubriques principaux expliquant cette augmentation sont les suivantes :

- Les frais d'exploitation des micropolluants pour un montant de CHF 150'000.
- Le prix de l'électricité a fortement augmenté entre 2022 et 2024, le montant représente environ CHF 50'000.
- Le prix d'achat des produits de déphosphatation (+ CHF 15'000), des floculants (+ CHF 9'000) et d'oxygène liquide (+ CHF 13'000) a également augmenté.
- Un employé supplémentaire avec un taux d'occupation de 50%.

La crise de la COVID et l'instabilité géopolitique mondiale de ces dernières années ont poussé les prix à la hausse. La commission s'efforce de maîtriser les frais d'exploitation de la STEP. Cependant, il est difficile de réduire ces frais sans réduire la qualité du traitement des eaux usées. Le SEPE porte la responsabilité des installations et doit garantir un bon traitement des eaux. L'Office de l'Environnement supervise les résultats des analyses et par ce biais contrôle l'efficacité du traitement des eaux.

Il faut aussi ajouter que les règles comptables de MCH2 ne favorisent pas la réduction des frais d'exploitation. Les investissements inférieurs à CHF 20'000 ne peuvent pas être imputés dans le compte d'investissement et sont dès lors comptabilisés dans les frais d'exploitation.

La commission va poursuivre ces efforts afin de trouver des solutions pour réduire les frais d'exploitation de la STEP.

Je reste bien entendu à votre entière disposition pour complément d'information.

Michel Rotunno, Président du SEPE

.....

M. Philippe Eggertswyler souhaite des informations concernant l'étude «Approche intégrée SEPE-Allaine – Déversement BEP de la STEP » d'un bureau d'ingénieurs.

M. Michel Rotunno répond qu'il s'agit d'une obligation, et non d'une recommandation. Depuis quelques années les contraintes d'abattement pour l'ammonium se font pressantes.

Même avec le bassin projeté nous n'arriverons pas à atteindre le niveau de rabattement d'ammonium souhaité.

D'autre part, concernant le prix de l'électricité, M. Philippe Eggertswyler souhaite savoir si le prix a été bloqué. M. Michel Rotunno indique qu'il l'a été pour 2024 - 2025. Pour 2026, le blocage du prix est en cours. Nous recevons régulièrement des offres. Les prix actuels se situent à 9 ct. pour l'achat, auxquels il faut ajouter 10-12 ct de coûts fixes pour les taxes et le transport. En 2024 – 2025 le prix était bloqué à 13 ct. Nous passerons donc à 9 ct., ce qui permet de faire baisser ce poste au budget d'environ CHF 15'000.-.

M. Laurent Pilloud s'informe concernant les montants inscrits en investissements par rapport aux frais de fonctionnement. Il lui est répondu qu'en dessous de CHF 20'000.- les montants doivent être comptabilisés dans les frais de fonctionnement. Cette année par exemple des sondes ont dû être remplacées. Le coût était de CHF 19'800.- (HT) et a dû être passé en fonctionnement. La TVA n'est pas prise en compte.

Il n'y a plus d'autres questions et M. Michel Rotunno est remercié pour son rapport.

4. Prendre connaissance et approuver le budget 2026

La présidente donne la parole à Mme Mary-José pour présenter le budget 2026.

a) Budget de fonctionnement

.....

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,
Je vous présente le budget 2026 qui a été préparé en collaboration avec le responsable de la step, Monsieur Crelier, le président Monsieur Rotunno, ainsi que les membres de la Commission.
Mes remerciements pour cette aide et collaboration.

Budget de fonctionnement

Pour ce budget de fonctionnement 2026, comme vous l'avez constaté, le montant des revenus prévisionnels s'élève à 2'314'720.- et il en est de même pour le montant des charges prévisionnelles. De ce fait, ce budget 2026 présente un résultat équilibré à CHF 0.- et l'éventuel bénéfice ou découvert fera l'objet d'un décompte aux communes, conformément à l'article 26 du ROA.

Pour la présentation du détail du budget, nous passerons chapitre par chapitre et je vous indiquerai quelques précisions comptables sur différents postes, N'hésitez pas si vous avez des questions ou si vous souhaitez des renseignements complémentaires techniques, qui seront donnés par Messieurs Crelier et Rotunno.

Petit résumé des différents chapitres du rapport :

Chapitre INTRODUCTION – page 1

Ce chapitre rappelle les principes comptables pour l'établissement du budget.

Chapitre SYNTHÈSE – pages 2 - 3

Cette synthèse regroupe les principales données du budget, ainsi que les conclusions et préavis des membres de la Commission.

Chapitre PRINCIPES RELATIFS A LA PRESENTATION DES COMPTES MCH2 – page 4

C'est un résumé sur les principes du MCH2

Chapitre COMPTES DE RESULTAT - Page 5

Chapitre COMPTES DES INVESTISSEMENTS ET FINANCEMENT - Pages 6 - 10

Ces deux chapitres comportent plusieurs tableaux récapitulatifs des comptes.

Pages 11 – 30

Vous avez le compte de résultats présenté selon les groupes de matières.

Pages 31– 41

Vous avez le compte de résultats présenté selon les fonctions.

Que ce soit l'une ou l'autre des versions, on arrive au même résultat. Nous allons dès lors de nous concentrer sur la présentation par fonctions qui est plus détaillée.

Page 32

Rubrique : 0119 Assemblée des délégués

Cette rubrique comprend les jetons de présence des Assemblées des délégués, les convocations parues dans la feuille officielle, ainsi que la révision des comptes. En 2026, il est prévu au minimum 2 assemblées.

Rubrique : 0121 Législatif et exécutif

Cette section comprend les indemnités et les frais de la commission et des sous-commissions. Le produit de CHF 2'500.- correspond aux indemnités relatives aux séances de travail des présidents, pour la gestion des investissements.

Pages 32 - 33

Rubrique : 0220 Service administratif

Dans cette section sont répertoriés les frais pour la gestion de la caisse, soit les prestations administratives facturées par la Municipalité de Porrentruy, ainsi que les charges informatiques facturées par le prestataire informatique.

Dans le compte 0220.31379.00 Autres impôts et taxes – droits d'auteur est comptabilisé la redevance obligatoire des entreprises pour la contribution radio-télévision, facturée par la Confédération dès que le chiffre d'affaires est supérieur à CHF 500'000.-.

Pages 34 - 38

Rubrique : 7206 Exploitation

Concernant le personnel de la Step, il y a l'exploitant, 3 employés à 100% et un employé à 50% Lors de la présentation du budget à la Commission, les données salariales du canton pour 2026 n'étaient pas encore disponibles et le renchérissement a été estimé à 0,5%.

Selon l'arrêté du 30.09.2025 paru dans la FAO, le renchérissement pour 2026 est de 1.06%

Comptes : 7206.31011.01 + 31011.02 + 31.011.03 – Produits de déphosphatation, floculents et oxygène liquide

Ces 3 postes présentent une diminution des charges par rapport au budget 2025.

Les prix négociés pour l'achat de chlorure ferrique, produit utilisé pour la déphosphatation, permettent d'envisager un montant prévisionnel de 45'000.- en 2026.

Pour les produits floculants, l'estimation est de CHF 44'000.- pour l'année 2026.

L'achat en 2026 d'oxygène liquide pour le traitement des micropolluants est estimé à CHF 48'000.-

Compte : 7206.31120.00 – Vêtements de travail de sécurité

Il est prévu un montant de CHF 5'000.- pour le renouvellement de l'équipement de sécurité des employés.

Comptes : 7206.31204.00 – Frais d'électricité et 7206.31204.01 Frais d'électricité pour les micropolluants

Pour 2026 le prix de l'électricité sera bloqué prochainement et les montants estimés sont de CHF 72'000.- et CHF 27'500.-, soit une diminution totale de CHF 24'200.- par rapport aux prévisions du budget 2025.

Compte : 7206.31301.02 – Prestation pour transports des boues autres steps

Le montant pour 2026 a été estimé à CHF 19'000.-, soit une diminution de CHF 8'500.-

Comptes : 7206.31320.00 – Honoraires inventaire et état des ouvrages – Step

Nous ne sommes pas encore aux normes pour les mesures de santé et sécurité au travail. Un montant de CHF 7'950.- est prévu pour cette mise en conformité.

Compte : 7206.31435.01 – Entretien et rép. installations traitement des boues

Ce poste présente une augmentation d'env. CHF 17'000.-, car différentes pièces de rechange seront nécessaires pour les pompes Rototec, ainsi que le remplacement de la pompe des centras.

Compte : 7206.31435.06 – Nettoyages des bassins et collecteurs intercommunaux

Les travaux de maintenance sur les installations dans les communes sont estimés à CHF 15'000.-. Il est prévu également le curage et le contrôle avec caméra de 5km à 10km de collecteurs pour un montant de CHF 30'000.-.

Compte : 7206.31435.07 – Entretien et réparations des infrastructures micropolluants

En complément des frais courants, un brise-vent pour réduire les algues des filtres, sera nécessaire pour un montant estimé à CHF 10'000.-.

Rien de particulier à signaler pour les autres charges.

Concernant les produits :

Compte : 7206.42606.01 Participation des autres steps aux frais d'exploitation

Il s'agit de la facturation des frais d'exploitation aux autres steps non raccordées au SEPE. Il est prévu en 2026, un tarif de CHF 24.- par E/H.

Compte : 7206.42609.04 Prestations du SEPE dans les autres steps

Dans ce compte se trouve la facturation de prestations réalisées par le SEPE dans les Steps de Bourrignon, Montignez, Lugnez, Fahy et Bure.

Pour les autres recettes, rien de particulier à signaler.

Pages 39 à 41

Compte : 9610.44000.00 Revenu des comptes-courant et financements spéciaux

L'estimation des intérêts 2025 sur le compte d'épargne était de 0.2%, alors qu'en 2026 il n'y aura visiblement plus d'intérêts crédités.

Comptes 9990 Clôture – Compte général : C'est ici que l'on retrouve le montant du résultat de l'exercice; Pour 2026, le résultat est équilibré à CHF 0.-, alors que l'excédent de charges prévu en 2025 est de CHF 294'730.-.

A noter que suite au bouclage des comptes 2023, un montant de CHF 100'000.- prélevé sur les bénéfices reportés des années précédentes, a été redistribué aux Communes.

Chapitre ANNEXES aux comptes annuels - Pages 42 à 46

Les directives MCH2 demandent un certain nombre d'annexes aux comptes.

Vous trouvez en *page 44*) le tableau de l'état des capitaux propres projetés, ainsi que les commentaires relatifs.

Les *pages 45) et 46)* formalisent et officialisent ce budget 2026 et sont tributaires des décisions prises par la Commission et l'Assemblée des délégués.

Je n'ai pas d'autres remarques particulières concernant ce budget 2026, Merci de votre attention et à disposition pour tout renseignement complémentaire.

.....

M. Denis Gatherat s'étonne qu'une augmentation de 30 % des contributions communales, soit plus de CHF 250'000.- ne soit pas préalablement mentionnée lors de la présentation du budget 2026.

Mme Mary-José Broillet s'excuse de cette omission et explique que le budget 2025 présente un excédent de charges de CHF 294'730.-, alors que le compte « Bénéfices reportés des années précédentes » s'élève au 31.12.2024 à CHF 233'498.93. Dès lors un montant de CHF 61'231.07 devra être refacturé aux communes et le compte sera à CHF 0.-. Evidemment ces chiffres sont provisoires et dépendront du bouclage des comptes 2025.

Précédemment, nous disposions d'un bénéfice reporté de CHF 459'229.54. En 2023, CHF 100'000.- ont été redistribués aux communes, puisés dans ce fonds de réserve et il a également été diminué par la perte au bouclage 2024 de CHF 125'730.61.

Quel que soit le résultat du bouclage des comptes 2025, l'article 26 du ROA stipule que le solde dû ou à restituer fait l'objet d'un décompte après la clôture des comptes, dès lors le compte 299 «Excédent/découvert du bilan » au 31.12.2025 sera à CHF 0.-. Le SEPE n'ayant plus de réserves disponibles, il est donc nécessaire d'augmenter la contribution des communes aux frais d'exploitation pour équilibrer le budget 2026 à CHF 0.-.

Cette augmentation d'environ 30 % des frais de fonctionnement pour 2026 est due principalement à une forte augmentation des frais d'exploitation, notamment liée aux frais de traitement des micropolluants, ainsi qu'au prix d'achat de différents matériaux et produits nécessaires au bon fonctionnement de la Step.

Concernant le maintien de la valeur, il est répondu à M. Paul Choulat que nous avons décidé de prévoir un taux de 60 % pour l'alimentation de ce fonds.

M. Stéphane Voisard questionne concernant le nettoyage des bassins et des collecteurs intercommunaux. Le montant de CHF 45'000.- figure au budget, mais dans les comptes 2024 le montant était nettement inférieur. En 2024, nous n'avons pas réalisé la totalité du travail prévu, le solde des travaux sera réalisé en 2025 et en 2026. De ce fait, il est possible que nous arrivions à ce chiffre en 2026.

M. Denis Gatherat indique que le moyen d'équilibrer le budget du SEPE est d'augmenter les contributions communales. Il faudrait peut-être retarder certains travaux et trouver des solutions pour réduire les coûts.

Il lui est répondu que nous avons beaucoup travaillé pour baisser ces charges, et que les exploitants font leur maximum également pour que les charges soient diminuées. L'objectif est toujours de réduire les coûts au maximum.

Mme Valérie Bourquard Voisard précise que l'assemblée peut modifier le budget si elle souhaite. Ce n'est pas le cas.

b) Budget d'investissement

Concernant le **budget des investissements 2026** (*Pages 6 à 10* du rapport), il est prévu un montant de CHF 220'000.-.

Projet d'études en 2026 pour la recherche d'eaux claires parasites : CHF 20'000.-

Travaux de sécurisation du site de la Step en 2026 : CHF 100'000.-

Projet d'études en 2026 pour le remplacement du dégrilleur : CHF 20'000.-

Projet d'études en 2026 pour la construction d'un bassin d'eau pluviale : CHF 20'000.-

Finalisation des travaux d'entretien des toitures en 2026 : CHF 50'000.-

Projet d'études en 2026 pour une place de dépotage et d'un couvert : CHF 10'000.-

Voulez-vous que l'on passe chaque rubrique en détail avec des commentaires et explications de M. Crelier ?

.....

Les délégués n'ont pas souhaité d'explications supplémentaires sur le budget d'investissement.

- **Les délégués acceptent les budgets d'investissement et de fonctionnement à l'unanimité.**

5. Divers

M. Paul Choulat représente ce soir les autorités communales de la Baroche, qui nous souhaitent la bienvenue. Le Maire et le Vice-maire de la commune s'excusent de ne pouvoir être présents, étant retenus par d'autres obligations.

La prochaine assemblée des délégués du SEPE se déroulera à Cornol.

Un planning des séances de l'année à venir sera élaboré prochainement.

La commune de Charmoille est remerciée pour son accueil, et la présidente lève la séance à 19h30.

Courtedoux, le 27 octobre 2025

La Présidente
Valérie Bourquard Voisard



La secrétaire :
M.-Fr. Maître

